

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL286

présenté par

M. Kervran, rapporteur et M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 17

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« qu'au »

les mots :

« que sur le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.